



15ème législature

Question N° : 42457	De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > La visibilité des psychologues	Analyse > La visibilité des psychologues.
Question publiée au JO le : 09/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues de France, très sollicités en ces temps de crise sanitaire et qui souffrent d'un réel manque de reconnaissance. Depuis la mise en place des confinements successifs, les demandes de consultations psychologiques ont très largement augmenté tant dans les structures publiques et semi-publiques que chez les psychologues de ville. Pour ces derniers, une étude de Doctolib a mis en avant une augmentation de 27 % des demandes de consultation entre octobre 2020 et mars 2021. Il est également évoqué que 75 % des psychologues expliquent avoir constaté une augmentation de leur charge de travail en raison de la crise sanitaire. Les structures publiques ou semi-publiques, qui permettent une prise en charge des consultations psychologiques par la CPAM, sont quant à elles surchargées et débordées. Les délais d'attente peuvent y être extrêmement longs et ne permettent pas à la population d'y accéder au moment où ils en ont le plus besoin. Ainsi, à La Réunion, d'après l'enquête Virage dans les outre-mer, 32 % des femmes et 23 % des hommes déclarent des faits de violence avant 18 ans dans les différentes sphères de vie (études, loisirs, cercle amical, famille, proches). Ces violences avant 18 ans dans la famille et l'entourage proche sont sensiblement plus fréquentes que dans l'Hexagone : 1 femme sur 4 (contre 1 sur 6 dans l'Hexagone) et 1 homme sur 5 (contre 1 sur 8). La population réunionnaise a besoin de psychologues. Il est urgent de recruter ces professionnels dans le service public afin de garantir un droit d'accès aux soins et un parcours de soins adaptés aux problématiques de la population. En effet, si vous êtes porteur d'un trouble psychologique ou psychiatrique, il vous faudra attendre entre 3 et 6 mois avant d'avoir un rendez-vous en centre médico-psychologique avec un psychologue. Il lui demande comment on peut continuer à parler d'égalité lorsque l'accès au soin psychique n'est pas le même pour toute la population du pays.